

A RESPONSABILIDADE SOCIAL DAS UNIVERSIDADES NA FRANÇA OU O SUCESSO DO ENSINO SUPERIOR?

SOCIAL RESPONSIBILITY OF THE UNIVERSITIES IN FRANCE OR THE ISSUE OF SUCCESS IN HIGHER EDUCATION?

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES UNIVERSITÉS EN FRANCE OU LA RÉUSSITE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES?

Recebido 03/03/2012

Aceito 27/03/2012

Emmanuelle Annot¹

Mônica Mota Tassigny²

Marcus Vinicius de Oliveira Brasil³

RESUMO

As reformas recentes têm fortalecido os laços entre as universidades e seu território na França. Comunidades e associações desempenham um papel importante para apoiar as políticas de desenvolvimento das instituições. Universidades Autônomas confirmam-se, assim, como atores dos fatores econômicos, sociais e culturais, em seu ambiente. Essas diretrizes estão mudando o lugar da universidade na sociedade. Quanto à questão da responsabilidade social nas universidades, começaram a ser levantados questionamentos a respeito de a instituição atender às necessidades dos habitantes da comunidade, da vida social de um território e sua cultura. Em particular, o acesso ao ensino superior e a retenção de alunos são questões locais que melhoram a função do serviço público das universidades. Resta estudar os efeitos da autonomia da escola na democratização do acesso ao conhecimento no centro dessas novas formas de regulação entre os níveis europeu, nacional e local. Para tanto, neste ensaio teórico, foi utilizado o método dos cenários. Palavras-chave: Responsabilidade Social Corporativa; Universidades; Território; Sucesso educativo.

¹ Maître de conférences en sciences de l'éducation Université du Havre, Le Havre, Seine-Maritime. E-mail: monica.tass@gmail.com

² Professora Titular do Programa de Pós-Graduação em Administração-PPGA da Universidade de Fortaleza/UNIFOR, Fortaleza, Ceará, Brasil. E-mail: monica.tass@gmail.com

³ Doutorando em Administração pela Universidade de Fortaleza - UNIFOR, Mestre em Administração pela Universidade Estadual do Ceará - UECE. Professor da Universidade Federal do Ceará-UFC. Fortaleza, Ceará, Brasil. E-mail: mvobrasil@gmail.com

ABSTRACT

Recent reforms have strengthened the ties between universities and their territory in France. Communities and associations play an important role to support the development policies of institutions. Autonomous universities are thus confirmed as actors in economic, social and cultural factors in their environment. These guidelines are changing the place of the university in society. Social responsibility of universities began to be raised when the institution meets the needs of the inhabitants of a territory's social life and culture. In particular, access to higher education and retention of graduates are local issues that enhance the public service role of universities. It remains to study the effects of school autonomy on democratizing access to knowledge at the heart of these new forms of regulation between European, national and local levels, for this theory was used in this paper the method of scenarios.

Keywords: Corporate Social Responsibility; Universities; Territory; Educational Success.

RESUME

Des réformes récentes ont renforcé les liens entre les universités et leur territoire en France. Les collectivités et les associations jouent un rôle considérable pour accompagner ces politiques de développement des établissements. Les universités autonomes sont ainsi confirmées comme des acteurs économiques, sociaux et culturels majeurs dans leur environnement. Ces orientations modifient la place de l'université dans la société. La responsabilité sociale des universités commence à être évoquée quand l'institution répond aux besoins des habitants d'un territoire en matière de vie sociale et de culture. En particulier, l'accès aux études supérieures, la fidélisation des diplômés constituent des enjeux locaux qui valorisent le rôle de service public des universités. Reste à étudier les effets de l'autonomie des établissements sur la démocratisation de l'accès à la connaissance au cœur de ces nouvelles formes de régulation entre échelons européen, national et local, pour cette méthodologie a été utilisée comme technique de scénarios.

Mots clés: Responsabilité Sociale ; Universités ; Territoire; Réussite éducative.

1 UN CONCEPT EN ÉMERGENCE ?

Répondre aux besoins des habitants d'un territoire local ou régional en matière de vie sociale et de culture, telle est désormais une des missions d'une université socialement responsable. En France, la construction de ce modèle social, qui interagit avec son environnement, est en marche. Des pratiques nombreuses témoignent de ce mouvement de recomposition des activités universitaires. Toutefois, la communauté universitaire n'est pas toujours consciente du rôle nouveau qui est joué par l'université sur ce terrain. La loi sur les libertés et responsabilités des universités instaurée en 2007 est l'aboutissement d'une longue marche qui a conduit à l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur.

Le terme de la responsabilité sociale ne fait pas encore partie du vocabulaire courant dans le monde de l'enseignement supérieur français. Un premier facteur d'explication peut être avancé. Malgré ce changement, les universitaires restent des fonctionnaires d'Etat et leur indépendance vis-à-vis de leur tutelle est relative. Le concept de responsabilité sociale est utilisé à l'étranger là où l'autonomie des établissements universitaires est plus affirmée et dans le monde de l'entreprise.

Au Brésil, par exemple, la question de la responsabilité sociale universitaire est d'actualité depuis 1996, mais elle émerge en tant que pratique dans les établissements supérieurs, à partir des années 2000 (TASSIGNY, 2011).

En juillet 2001, la commission européenne a introduit ce concept dans le management des organisations. Daniel Filâtre (Filâtre, 2003) parle de « systèmes régionaux d'enseignement supérieur » pour illustrer le poids de la région (en tant qu'institution) pour l'organisation des politiques locales et la régulation entre les acteurs (entre le niveau central et les niveaux locaux). Depuis 2006, les universités françaises sont appelées à se regrouper autour de Pôles de Recherche

et d'Enseignement Supérieur (PRES) pour proposer une offre de recherche et de formation mieux adaptée aux besoins des territoires et concentrer leurs moyens.

Dans ces nouvelles configurations, les collectivités et les associations jouent un rôle considérable pour accompagner ces politiques de développement des établissements, les universités autonomes étant confirmées comme des acteurs économiques sociaux et culturels majeurs dans leur environnement. La politique qui est menée dans les établissements peut avoir, en particulier, un fort impact sur l'accès aux études supérieures, la réussite éducative, le développement économique et culturel. Ces modèles qui s'affirment participeront sans doute à l'émergence du concept de responsabilité sociale dans le langage des acteurs de la communauté universitaire et par conséquent dans le vocabulaire des chercheurs en éducation intéressés par cet objet d'étude.

Les orientations récentes que nous avons exposées bouleversent cependant les représentations de la communauté universitaire. Elle n'a pas eu l'habitude de penser son organisation de façon décentralisée mais plutôt, dans une tradition républicaine, en relation avec l'Etat comme principal interlocuteur: "Longtemps les universités françaises, en référence à l'universalité de la science, ne se sont imaginé d'autre territoire que le monde. Au mieux, par réalisme sur le droit que les fondait et sur la provenance de leurs moyens, se sont-elle reconnu un caractère national" (LICHTENBERGER, 2010).

L'auteur indique (2010) que les responsabilités qui ont été confiées aux universités dès les années 90, c'est à dire la diffusion d'un enseignement de masse et la professionnalisation des étudiants, et plus récemment les droits qui leur ont été conférés, modifient profondément leur rapport au territoire. Un nouvel apprentissage, celui "de la responsabilisation de la communauté universitaire" dans son environnement local et régional et non plus seulement national et mondial est donc à l'œuvre. Il passe par le sentiment d'appartenance à un établissement (et moins à une faculté ou à un laboratoire) et à l'affirmation d'une identité collective qui lui est attachée.

C'est pourquoi, dans ce contexte en mutation, nous adopterons une démarche exploratoire pour dessiner les contours du concept de responsabilité sociale en France. Une partie de notre réflexion sera consacrée aux questions de l'accès aux études supérieures et de la réussite éducative. Ces axes constituent, pour le chercheur en éducation, une entrée privilégiée pour étudier les effets de l'autonomie sur le principe de démocratisation des études supérieures.

2 LA MÉTHODE D'ANALYSE DE SCÉNARIO

Les scénarios servent comme outil pour nous aider à faire des prédictions, par rapport à un monde de grande incertitude. Les scénarios sont des histoires sur comment le monde pourrait devenir dans le futur, des histoires qui peuvent nous aider à reconnaître et à s'adapter aux aspects changeants de notre environnement actuel. La technique de scénario est un ensemble organisé de moyens de rêver à notre avenir de manière efficace. Un scénario est une vue cohérente de ce que l'avenir pourrait être (CAVALCANTI, 2001).

Les scénarios stratégiques peuvent être: généraux (mondiale ou régionale) et spécifiques (sur une industrie ou une entreprise). Les scénarios généraux permettent au planificateur de conception de l'univers futur dans lequel l'entreprise ou un pays peut se trouver. Aussi connu en tant que macro-scénarios, impliquant des aspects macroéconomiques et aussi des aspects macropolitiques. A partir de scénarios spécifiques (sur une industrie ou une entreprise) peuvent être formulées des réponses à des événements internes et externes directement liés à l'entreprise, apportant un soutien aux décisions de gestion sur des questions telles que de nouvelles attitudes et les besoins des clients, les actions des concurrents etc (CAVALCANTI, 2001). Dans ce travail, nous avons opté pour l'analyse de portée générale.

D'après les données étudiées, les principales préoccupations dans le contexte de l'enseignement supérieur français au cours des cinq prochaines années sont les suivants :

1. Facteurs d'infrastructure- Le transport routier; L'état des routes; Les biens publics et des services (téléphonie, banque, énergie, approvisionnement en eau, l'assainissement, la police, hôpitaux, etc.)

2. Facteurs technologiques- Innovations dans l'enseignement (salle de classe virtuelle pour les élèves incapables partiellement); L'apprentissage à distance; Utiliser des outils (visioconférence, logiciel, dynamiques).

3. Les facteurs culturels- La responsabilité sociale; Des horaires flexibles.

4. Facteurs sociaux et démographiques- La croissance démographique; La migration des campagnes vers la ville; Âge; Origine ethnique; Le revenu par habitant; La croissance économique; Nécessité pour les organisations d'avoir main-d'œuvre qualifiée.

5. Facteurs Naturels - Niveau d'utilisation des ressources; Besoin de recherche de nouveaux matériaux moins polluants; Global Warming encourage la recherche dans les domaines de l'enseignement supérieur (ex: génie d'alimentation, l'agriculture, le génie mécanique, génie civil); Les incubateurs d'entreprises; Des entreprises agricoles (production d'huiles organiques, biodiesel, etc.)

6. Facteur d'Etat- Influence sur l'autorisation d'ouvrir de nouvelles cours d'enseignement supérieur; Investissements dans l'éducation; Investissements dans les infrastructures.

7. Les facteurs sociaux- Augmentation de la pauvreté liés à la capacité intellectuelle faible; Grève des universités publiques liées à l'insatisfaction des enseignants résultant en une diminution de la qualité de l'enseignement supérieur et de retard dans la formation de professionnels qualifiés; Le taux de chômage; Taux d'analphabétisme; Croissante des pauvres.

8. Les facteurs Mondialisation- Universités d'autres pays et l'impact économique provoqué par l'influence des plus grands.

3 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES UNIVERSITÉS : UN ENJEU EUROPÉEN ET NATIONAL

La préoccupation de développer des universités socialement responsables dans le sens préalablement défini ne semble pas être une priorité dans les discours des gestionnaires des universités en France. Notre pays s'est pourtant inscrit dans le processus de Bologne depuis plus de dix ans aujourd'hui.

Le principe de responsabilisation des établissements est notamment porté par la déclaration de Lisbonne qui invite les universités européennes, à relever les défis du progrès économique et de la stabilité sociale.

L'Europe souhaite à présent que ses universités jouent un rôle encore plus important : permettre à la société civile de relever les défis du vingt et unième siècle. Face aux changements climatiques, aux défis énergétiques, à l'allongement de l'espérance de vie, à la rapidité des progrès technologiques, à l'interdépendance liée à la mondialisation et à l'accroissement des inégalités économiques tant en Europe qu'entre l'Europe et les autres continents, l'étude, la recherche fondamentale et les innovations technologiques et sociales sont nécessaires pour résoudre les problèmes émergents et pour garantir aux différents peuples le progrès économique et la stabilité sociale.

Ces recommandations sont déclinées dans les différents champs de l'action publique : dans la recherche, la formation et le développement la citoyenneté étudiante. En France, par exemple, le débat national s'est orienté très récemment sur l'avenir de la jeunesse et sur le rôle des institutions éducatives. Une série de propositions ont été publiées sous la forme d'un livret vert intitulé "Reconnaître la valeur de la jeunesse" (HAUT COMMISSARIAT AUX SOLIDARITES ACTIVES, 2010).

Les universités y ont été interpellées en qualité d'établissements publics pour participer au maintien des jeunes dans le système universitaire en luttant contre l'échec en premier cycle et le décrochage. Sur le plan associatif, des organisations comme l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) se donnent pour mission de renforcer les liens entre les universités et les collectivités.

Elles ont pour but de soutenir des projets qui associent vie étudiante et engagement pour assurer la cohésion territoriale. Inscrites dans les contrats d'établissement ou dans des conventions pour les promouvoir, ces actions ont pour finalité de démocratiser l'accès à la connaissance en prolongement des programmes nationaux déclinés dans le cadre du « Plan licence »¹ ou des « Cordées de la réussite »². L'AFEV a la particularité d'inscrire explicitement dans ses objectifs sa contribution à la responsabilité sociale des universités.

Le dynamisme de la vie associative dans les universités est aussi révélé par le nombre de projets étudiants. Le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes a pour objectif de les soutenir financièrement, ce fonds pouvant être abondé par les universités et les collectivités locales. En 2008/2009, les projets à caractère culturel représentaient près de la moitié des dossiers déposés tandis que ceux visant l'engagement citoyen s'élevaient à 20%. Ces indicateurs montrent que les étudiants sont eux aussi à l'initiative d'actions sociales et culturelles en direction de leur environnement.

4 UNE PRÉOCCUPATION INSCRITE À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

Dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, de grandes organisations comme l'Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) apportent leur contribution au sujet de la responsabilité sociale. Elles jouent un rôle de conseil auprès des pouvoirs publics et de coordination des activités gouvernementales de leurs États membres. Dans les rapports de ces organisations qui s'adressent essentiellement aux dirigeants politiques et aux gestionnaires des établissements, nous trouvons des analyses sur la portée de ce concept à l'université. Plus précisément, la responsabilité sociale est souvent incluse dans le cadre plus large du développement durable.

Par exemple, la Décennie des Nations-Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD, 2005-2014) a pour objet d'apporter les compétences, valeurs et connaissances indispensables pour créer des conditions viables, aujourd'hui et demain, compte tenu des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Pour l'OCDE, l'interaction entre l'enseignement supérieur et le développement régional est un phénomène récent, qui présente un intérêt légitime pour les universitaires et les chercheurs.

En réponse à ces questions nouvelles sur les relations entre les universités et leur territoire, l'OCDE/IMHE (Programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur) a mené une étude de grande ampleur, dont les résultats ont été publiés dans un rapport intitulé « Enseignement supérieur et régions : concurrence mondiale, engagement local », (OCDE, 2007).

Le plan licence a été lancé en 2007 par Valérie Pécresse Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Son ambition est de conduire 50% d'une classe d'âge au niveau licence, de diminuer par deux le taux d'échec en premier cycle sur cinq ans et de faire de la licence un diplôme qualifiant pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Les universités ont été appelées à déposer des projets adaptés au cahier des charges de ce plan et décrivant leurs initiatives propres pour la lutte contre l'échec et la rénovation de la licence.

Dès novembre 2008, les 100 premiers labels « Cordées de la réussite » ont été créés pour promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes face à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ce dispositif institue un partenariat entre des établissements de l'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires) et des lycées situés dans des quartiers prioritaires. Ce partenariat peut prendre la forme d'actions multiples comme le tutorat, l'accompagnement académique et scolaire, l'accompagnement culturel ou l'internat.

Parmi les conclusions, nous retenons que la coopération renforcée entre universités et régions contribuerait à mettre en valeur les missions de service public de ces établissements :

D'un point de vue plus large, l'engagement régional est un signe visible de la dimension de service, notamment de service public, inhérente à l'enseignement supérieur, grâce auquel les établissements sont en mesure d'illustrer leur contribution à la société civile. Ces initiatives de collaboration permettent en effet aux établissements d'enseignement supérieur d'apporter une preuve concrète de la valeur ajoutée associée aux investissements publics dans l'enseignement supérieur et la recherche. (GODDARD ; PUUKKA, 2008).

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES, RELATIONS ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LE TERRITOIRE : DEUX OBJETS D'ÉTUDE CONNUS

Dans le domaine scientifique, les publications françaises font très rarement référence au terme de responsabilité sociale lorsqu'il est appliqué aux champs de l'éducation et de la formation. En revanche, plusieurs disciplines universitaires s'intéressent à ce concept en relation avec les entreprises. Certaines d'entre elles se sont même constituées en réseaux. Citons, pour exemple, le Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable (RIODD).

Il a pour vocation de promouvoir la multidisciplinarité en sciences humaines et sociales, d'accueillir des contributions de différents champs disciplinaires, tels que le management, l'économie, la sociologie et le droit. Les publications des chercheurs de ce réseau s'articulent autour de thématiques telles que la participation des organisations au développement durable, la responsabilité sociale d'entreprise, l'éthique de l'économie et des affaires, les régulations sociales, la gouvernance des organisations.

En complément des travaux qui ont été cités, l'analyse des rapports entre les universités et leur territoire apporte également une contribution à la définition du concept de responsabilité sociale des universités. En effet, de nombreuses mesures gouvernementales, allant dans le sens de l'autonomie des universités, ont modifié le paysage universitaire et renforcé ses relations au territoire. Initiées dans un temps très court, elles évoquent une image d'empilement aux acteurs non initiés à la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Cette complexité apparente ne facilite pas la compréhension des principes qui les sous-tendent. Citons quelques unes d'entre elles par ordre chronologique entre 2005 et 2010 : la mise en place des pôles de compétitivité³, l'Opération Campus⁴, l'adoption du Pacte pour la recherche, la création de multiples structures de collaboration (Pôles de recherche⁵ et d'enseignement supérieur, Réseaux thématiques de recherche avancée), la loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU)⁶, le Grand Emprunt⁷.

3 Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. D'autres partenaires dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des services aux membres du pôle sont associés.

4 L'opération campus est un plan de grande ampleur en faveur de l'immobilier universitaire représentant un investissement de plus de cinq milliards d'euros. Il s'agit de faire émerger des campus d'excellence qui seront la vitrine de la France et qui renforceront l'attractivité et le rayonnement de l'université française.

5 La Loi de programme pour la Recherche du 18 avril 2006 est la traduction législative du "Pacte pour la recherche". Par l'élaboration de ce pacte, le gouvernement français a décidé de s'engager sur la voie d'une rénovation du système national de recherche et d'innovation, en étroite concertation avec tous les acteurs qui y concourent et dans le cadre commun d'élaboration d'un espace européen de la recherche

Les transformations induites par ces dispositions récentes suscitent l'intérêt des sociologues, des juristes, des économistes et des géographes. Des séminaires de travail rassemblant ces communautés de chercheurs se sont récemment organisés (voir le séminaire Universités et territoires organisé conjointement par le laboratoire Techniques, territoires et sociétés - Paris-est Marne la vallée et le Centre de Sociologie des Organisations - Sciences Po Paris, CNRS). Précisons que cet intérêt pour le thème n'est pas nouveau. En son temps, au début des années 90, la mise en place du plan Université 2000 avait marqué une réconciliation rapide des élus locaux avec leurs universités, illustrée non seulement par leurs déclarations mais aussi par les importants investissements pris en charge par les collectivités territoriales.

Des productions scientifiques sur les relations entre les universités et leur environnement local et régional avaient déjà été réalisées sur les effets de ces orientations politiques. Dans un dossier intitulé "Quand les territoires ont redécouvert l'université", L'Institut National de recherche Pédagogique présente une synthèse d'une partie des travaux réalisés sur cette période.

Les orientations contemporaines des politiques publiques relancent donc l'intérêt pour un thème qui avait déjà fait l'objet d'études approfondies. Lorsqu'il analyse le rôle des universités dans le cadre de l'action publique territoriale, Daniel Filâtre décrit une université qui oscille entre deux modèles (FILATRE, 2003). Le premier est celui d'une "université collégiale-Etat interventionniste", le second, "université managériale-Etat régulateur" est émergent (MUSSELIN, 2001).

A partir d'un bilan des connaissances déjà accumulées les chercheurs souhaitent aujourd'hui comprendre les mutations en œuvre en lançant des recherches sur les effets de l'autonomie des établissements dans leur relation au territoire. Les résultats de ces travaux ainsi que les connaissances produites sur le nouveau management des entreprises contribuent à éclairer le concept de responsabilité sociale des universités. Il reste néanmoins un objet d'études à part entière. En effet, il serait hâtif d'assimiler le fonctionnement de l'université à celui d'une entreprise. C'est en saisissant les multiples dimensions "d'un management public universitaire" et en observant les actions produites que nous pourrions analyser leur impact sur le plan social et culturel.

6 UNE UNIVERSITÉ RELATIVEMENT RESPONSABLE

Attardons nous quelques instants sur ce que signifie le mot "responsabilité" en faisant référence à une communication effectuée dans le cadre du RIODD lors du colloque intitulé "Responsabilité sociale et environnementale, nouvelles formes organisationnelles" en 2008. Ines de La Ville et Benjamin Devreton, dans article consacré à la responsabilité sociale des chercheurs, en abordent les contours. La responsabilité consiste à assumer son pouvoir et donc accepter de répondre de ses actes et d'en subir les conséquences ici, ailleurs aujourd'hui et demain. Cette dernière implique à la fois obligation et engagement. Ainsi, la responsabilité devient la juste contrepartie de la liberté comme principe d'action, l'acteur n'est libre que dans la mesure où il assume l'ensemble des conséquences de ses actes (De La VILLE ; DEVRETON, 2008).

6 La loi du 10 août 2007a pour but de renforcer l'enracinement de l'université dans son environnement territorial et socio-économique. l'article 1er de la loi ajoute une mission « d'orientation et d'insertion professionnelle » aux universités qui n'est pas sans conséquences sur la transformation de leurs modes d'organisation du travail Afin de diversifier les ressources des universités, la loi met en place deux nouveaux types de fondations : les fondations universitaires, sans personnalité morale, et les fondations partenariales, réunissant les universités et d'autres organismes publics et privés intéressés par leurs activités de formation et de recherche.

7 Le grand emprunt lancé par le Président de la République déclenche des investissements venant du privé de l'Europe, des collectivités territoriales. La priorité est donnée à la recherche et à l'enseignement.

La reconnaissance des dimensions de ce concept et les préoccupations associées à son application supposent que la communauté universitaire considère les orientations de la déclaration de Lisbonne et l'autonomie des universités comme éléments constitutifs de l'institution. Or, ce changement de posture n'est pas encore effectué. Comment l'expliquer?

D'une part les représentations des acteurs évoluent lentement et au gré des expériences individuelles et collectives. Ces nouvelles dispositions ont fait l'objet de fortes résistances car elles marquent une rupture avec une tradition universitaire plus tournée vers la culture désintéressée et moins vers des préoccupations socio-économiques. La rapidité des réformes n'a pas toujours permis leur compréhension ou leur appropriation par les acteurs. D'autre part, l'avènement de l'autonomie s'inscrit dans un mouvement contradictoire d'encouragements des établissements à définir leur identité propre et de vérification des résultats qu'ils obtiennent en vue de l'affectation de moyens. Ainsi, l'université se pense parfois plus sous la forme d'une entité sous contrôle et que sous celle d'une organisation indépendante.

Il est vrai que les universités françaises contractualisent avec l'Etat et sont inscrites dans le schéma européen des études supérieures. Elles ne sont donc pas totalement libres et donc pas pleinement responsables de leurs actes. Néanmoins, le dialogue que chacune d'entre elles engage avec l'Etat pour se voir attribuer un budget s'effectue sur la base de négociations au cours desquelles elles doivent afficher leurs priorités et les justifier. Les partenariats qu'elles tissent avec l'extérieur par la création de fondations, par les contrats d'objectifs qu'elles passent avec les collectivités leur assurent aussi des prérogatives pour définir leurs orientations.

L'amélioration continue de l'action qui leur est demandée par les agences de qualité s'effectue en référence à leur projet d'établissement. Ni parfaitement libres, ni entièrement responsables de leurs actes, les universités sont pourtant interpellées pour définir leurs missions et leur avenir dans un paysage encore peu stabilisé. C'est pourquoi le repérage de ce qui s'apparente à des actes de responsabilité sociale sur leur territoire doit s'effectuer avec prudence.

7 UNE ORGANISATION QUI CHANGE, DES MISSIONS QUI DEMEURENT

L'avènement de la loi sur les libertés et les responsabilités des universités en France s'est réalisé sur un fond de polémiques entre l'Etat et les universitaires attachés aux missions de service public de l'institution. Dans les revendications destinées à "sauver l'université publique" la question du rôle social des établissements est moins souvent mise en avant que celui de l'Etat, appelé à soutenir l'activité des établissements publics et garantir l'égalité entre les citoyens. Le rôle majeur de l'université dans la société pour le progrès et la cohésion sociale fait pourtant consensus: démocratisation de l'accès au savoir, transmission de connaissances de haut niveau à l'ensemble de la population, production de connaissances nouvelles et communication avec la société civile. Ces thématiques n'ont cependant pas été déclinées par les contestataires de la loi sur les libertés et responsabilités des universités dans le cadre de la toute jeune autonomie des universités mais en référence à un cadre national.

Or, ce modèle de l'action publique tend à appartenir au passé, la loi sur l'autonomie des universités ayant confirmé un processus déjà entamé : "Nous sommes, de fait, véritablement sortis du modèle centre périphérie où l'Etat pilote seul l'enseignement universitaire pour entrer dans un modèle de gestion horizontale plutôt que verticale privilégiant d'une part l'autonomie de chacun des partenaires et d'autre part leur coordination à un niveau territorial (régional) plutôt que central" (FILATRE, 2003).

Petit à petit, et par un mouvement de décentralisation, certaines responsabilités traditionnellement conférées à l'Etat se déplacent vers les établissements. Ainsi, comme

Monsieur Jourdain dans la pièce de Molière, les universités, qui jouent un rôle déterminant pour la démocratisation de l'enseignement supérieur et pour la production de connaissances de haut niveau, deviennent socialement responsables sur leur territoire sans forcément l'avoir voulu et sans en prendre totalement conscience.

Ces changements organisationnels ont toutefois été réalisés de façon fragmentée. L'Etat a joué un rôle nouveau en fixant un cap en référence aux principes de Bologne et des exigences de résultat tout en laissant des marges de manœuvre aux établissements. C'est aujourd'hui la prise de conscience, par la communauté universitaire, de cette nouvelle dimension de son avenir qui représente un enjeu majeur. D'une institution centralisée, l'université est appelée à se transformer en "une communauté décidant collégalement d'un destin commun" (LICHTENBERGER, 2010).

"Connais-toi toi même", tel pourrait être le conseil avisé à donner à chaque université dans le cadre de l'autonomie pour défendre son identité dans un cadre politique européen national et local qui agit, malgré tout, sur leurs propres orientations. C'est bien le système de gouvernement de l'université qui est appelé à se restructurer.

8 LE RÔLE SOCIAL DES UNIVERSITÉS ET SA VALORISATION

L'application du processus de Bologne n'a pas été sans conséquences sur les finalités et l'organisation des formations universitaires et sur le rôle des enseignants chercheurs dans une société mondialisée. S'ils ont été en partie, parfois malgré eux, les artisans de la réforme en produisant une offre de formation renouvelée, les chercheurs ont été interpellés dans leur rôle social en étant invités à "rendre des comptes devant la communauté scientifique mais aussi devant le citoyens, des associations, des fédérations" (De La VILLE ; DEVRETON, 2008).

Les universités forment aujourd'hui non seulement les salariés, les cadres, les créateurs d'entreprises, mais aussi les citoyens de demain. Des initiatives ont participé à la formation des étudiants aux compétences sociales par la conduite de projets, la valorisation des initiatives étudiantes et de l'engagement étudiant.

Depuis 2007, l'université s'est aussi transformée pour répondre à de nouvelles missions que sont l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants. Souvent en coopération avec les lycées et sous l'impulsion du "Plan licence", elles ont imaginé des dispositifs pour œuvrer à la réussite éducative des jeunes sur leur territoire et constitué des projets éducatifs. Abritant en leur sein des laboratoires de recherche orientés vers tous les domaines de la connaissance, elles jouent également un rôle d'anticipation. Ce sont des "observatoires et des cellules de réflexion" pour prévoir les tendances qui se dessinent et attirer l'attention des sociétés sur ces dernières. Prenons pour exemple : la promotion du développement durable, la réduction de la pauvreté, l'encouragement à la création d'entreprises innovantes (DESCOINGS, 2006).

La prise de conscience de ces atouts, soutenue par une politique d'établissement volontariste, pourrait conduire les établissements à valoriser ce rôle social dans la société. Cela suppose que les gestionnaires des universités soient formés à l'organisation de ce travail collaboratif, ce qui est aujourd'hui rarement le cas : Il incombe néanmoins également à la direction de l'établissement d'enseignement supérieur d'influencer l'environnement politique, en exerçant des pressions à tous les échelons administratifs pour garantir l'existence de conditions de gouvernance satisfaisantes, mais aussi de rétributions et de mesures incitatives à même de donner plus de poids aux politiques de développement et d'engagement régional et de permettre leur mise en œuvre.

Une première définition de la responsabilité sociale des universités en France pourrait dès lors s'organiser autour de ces quatre orientations (Annoot, 2012, en cours de publication):

1. amplifier la formation des étudiants aux valeurs de citoyenneté et, particulièrement, en valorisant les initiatives des étudiants sur leur territoire;
2. participer à l'élévation du niveau de qualification des jeunes et à la lutte contre les inégalités sociales et scolaires en faisant connaître les compétences spécifiques des établissements;
3. diffuser largement les résultats de la recherche universitaire en éducation ;
4. proposer l'expertise des universitaires pour répondre aux besoins de l'économie, de la vie sociale et de la culture.

9 LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, UN ENJEU POUR UN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SOCIALEMENT RESPONSABLE

Rappelons la particularité de la France qui est de séparer ce qui dans d'autres pays est rassemblé à savoir les classes préparatoires, les grandes Ecoles et les Universités. L'université présente des atouts pour être accessible au plus grand nombre. Tout étudiant titulaire du baccalauréat peut s'y inscrire.

La faiblesse des droits d'inscription à l'université, l'existence d'un système d'aide au logement qui concerne une grande partie des jeunes à un niveau élevé, le maintien des prestations familiales au-delà de 18 ans constituent un effort important (HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE, 2010).

Toutefois, ces points positifs sont tempérés par deux facteurs principaux. L'insertion professionnelle des jeunes devient de plus en plus difficile et des ruptures fréquentes sont constatées à tous les niveaux du système éducatif, en particulier dans les premiers cycles. L'université étant ouverte à tous, elle est le dernier recours une fois passée la sélection pratiquée dans les autres établissements d'enseignement supérieur.

Parmi les étudiants qu'elle accueille figurent des jeunes qui n'ont pas forcément choisi de la fréquenter ou d'un faible niveau. Cette particularité qui la caractérise peut tendre à une dévalorisation des études universitaires par rapport aux autres formes d'études supérieures. Entre 1996 et 2008, nous assistons à deux phénomènes emboîtés comme conséquences de ces faits (DURU-BELLAT et VERLEY, 2009 ; VATIN, 2011): une fuite généralisée de l'université au profit de filières sélectives et une privatisation rampante de l'enseignement supérieur.

Face à ces constats, le principal reproche fait à la loi sur l'autonomie est de ne pas avoir remis en question un système d'enseignement supérieur qui tend à marginaliser les universités au profit d'autres établissements. Les réformes récentes sont tantôt interprétées comme la confirmation de l'abandon des universités au profit d'autres structures ou au contraire, comme le début de leur renouveau dans le paysage de l'enseignement supérieur dans lequel elles pourront valoriser leurs particularités et rendre compte de leurs performances en termes de formation et d'insertion des jeunes. L'appel à la responsabilité sociale des universités est donc susceptible d'avoir plusieurs interprétations:

- la manifestation d'un désengagement de l'Etat à assurer sa mission de démocratisation de l'accès aux études supérieures laissant aux acteurs de l'universités le soin de l'assumer au prix de multiples efforts ;

- l'encouragement des universités, en tant qu'acteurs publics, à défendre leurs prérogatives dans la formation d'une diversité de jeunes tout en assurant des passerelles avec les autres établissements d'enseignement supérieur, y compris du privé;

- l'invitation à créer de nouvelles relations entre l'université et son territoire autour d'un projet éducatif qui s'inscrit dans les orientations nationales et les normes européennes.

Pour répondre à ces hypothèses plusieurs terrains d'observation semblent privilégiés. L'analyse des initiatives prises par les étudiants dans la vie sociale et culturelle et plus précisément leur rôle dans l'accompagnement des jeunes vers les études supérieures constitue un objet d'études.

Certaines universités reconnaissent aujourd'hui l'engagement étudiant dans leur cursus, il serait intéressant de repérer quels types d'actions sont pris en compte et quels collectifs de travail sont chargés d'encadrer ces initiatives. Avec le "Plan licence", les universités ont été conduites à planifier les actions d'orientation, d'aide à la réussite et d'insertion en direction des étudiants. Par leurs objectifs, elles souhaitent participer à l'élévation des poursuites d'études dans leur environnement proche et changer les représentations des habitants sur les finalités des études supérieures.

D'autre part, les collectivités ont à cœur d'élever le niveau de qualification de la jeunesse, de retenir des étudiants hautement qualifiés pour participer au développement économique et à former les salariés pour qu'ils puissent s'adapter aux évolutions du travail. Observer la manière dont les universités mettent à disposition leur expertise dans ces domaines et élaborent des programmes avec les acteurs locaux pour atteindre ces objectifs présente un intérêt ainsi que l'analyse des effets de ces dispositions. Enfin, l'université abrite des chercheurs spécialisés dans différents domaines.

Certains travaux ont un rapport avec les problèmes que se pose la société contemporaine locale, régionale ou nationale. Etudier la façon dont les universités se mettent à la disposition des habitants d'un territoire et l'impact de leurs initiatives sur ce public serait pertinent (université populaire, conférences, soirées thématiques).


10 CONCLUSION : VERS UNE UNIVERSITÉ INSTITUANTE?

Les nouveaux pouvoirs qui sont désormais conférés aux universités font des enseignants chercheurs les nouveaux gestionnaires de leur établissement. Malgré les apparences, l'autonomie des universités n'est pas l'autogestion. Le cadre de l'organisation est structuré par des normes européennes, des directives nationales et les attentes des partenaires locaux.

Les principales missions affectées aux établissements portent sur l'employabilité des étudiants et la cohésion sociale. Des critères de qualité standards auxquels les universités doivent répondre définissent en partie leurs orientations politiques. Le rythme d'application national de ces nouvelles dispositions détermine également les formes du management, la rapidité n'encourageant pas la concertation.

L'appréciation de leur adéquation à ces normes détermine aussi leur dotation. Toutefois, les formes d'adaptation à ces cadres présentent des particularités selon les spécificités des établissements. Parmi ces spécificités, l'histoire, la localisation géographique, la taille de l'université, les disciplines qui y sont enseignées, la nature des activités économiques, industrielles, sociales et culturelles du territoire, les caractéristiques de la population qui la composent, les relations qui ont été tissées avec des partenaires extérieurs donnent à chaque établissement un profil original. C'est ce que nous appellerons l'identité de l'établissement.

Dans ce nouveau paysage de la gouvernance des universités, la question de leur responsabilité sociale fait débat. Si on s'intéresse au cas des entreprises, le concept de responsabilité sociale a été introduit en plein processus de mondialisation: "À première vue, la responsabilité sociale des entreprises apparaît donc dans un contexte de mondialisation caractérisé par l'absence d'autorité supranationale forte, capable d'imposer une régulation éco-sociales aux acteurs économiques", (GENDRON, 2009).

Un questionnement commun aux universités et aux entreprises peut alors être posé: Par cet appel à leur responsabilisation, les universités seraient elles conduites à faire preuve d'une capacité à s'autoréguler en vue de limiter de plus en plus l'intervention publique ? Comment s'organiseront les coopérations entre les acteurs ? Dans un paysage en transformation, restent à étudier les effets de ces nouvelles dispositions tant dans le mode de gestion des établissements que dans les activités qu'ils produisent, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation. 

BIBLIOGRAPHIE

ANNOOT, E. **La réussite à l'université** : du tutorat au plan licence, en cours de publication aux éditions De Boeck, collection Pédagogie en développement, Bruxelles, printemps 2012.

CAVALCANTI, M. et. al. **Gestão estratégica de negócios**: evolução, cenários, diagnóstico e ação. São Paulo : Pioneira Thompson Learning, 2003.

De La VILLE, I. ; DEVRETON, B. **Faire émerger la responsabilité sociale des activités de recherche** : Apports du Balanced Scorecard, Actes du colloque Responsabilité sociale et environnementale, nouvelles formes organisationnelles, jeudi 5 et vendredi 6 juin 2008.

DESCOINGS, R. **Université et responsabilité sociale, L'observateur de l'OCDE**. Disponible à l'adresse: http://www.observateurocde.org/news/fullstory.php/aid/1544/Universit_E9s_et_responsabilit_E9_sociale.html, Consulté le 17 Mars 2006.

DURU-BELLAT, M. ; VERLEY, E. Les étudiants au fil du temps: contexte et repères institutionnels, in Sous la direction de Gruel (L.) Galland (O.) Houzel (G.) (2009). **Les étudiants en France, histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse**, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, collection Le sens social, 195-220, 2009.

FILATRE, Daniel. **Les universités et le territoire** : nouveau contexte, nouveaux enjeux, in sous la direction de Georges Felouzis – Les mutations actuelles de l'université, Paris, PUF, pp 19-45, 2003.

GENDRON, C. **Vers une définition socialement construite de la responsabilité sociale d'entreprise**. Les cahiers de la Chaire – collection recherche n° 02-2009, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG UQAM, Montréal, 2009.

GODDARD, J. ; PUUKKA, J. **La contribution des établissements d'enseignement supérieur au développement régional** : opportunités et enjeux, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, Numéro spécial Enseignement supérieur et développement régional, Volume 20, no 2, OCDE, pp 11-48, 2008.

HAUT COMMISSARIAT HAUT COMMISSARIAT A LA JEUNESSE Commission de concertation sur la politique de la jeunesse - Reconnaître la valeur de la jeunesse- Livre vert. Disponible à l'adresse: www.lagenerationactive.fr, Consulté le 10 Mars 2009.

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE. **Quand les territoires redécouvrent leur université, Les dossiers de synthèse**: l'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs. Disponible à l'adresse: http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Ens_Sup/Regards/Territoires.htm, Consulté le 20 Juin 2005.

LICHTENBERGER, Y. **L'université et ses territoires**, Urbanisme, Hors série n°38, pp 57-60, 2010.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE. Bilan du FSDIE- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes- année 2008-2009.

MUSSELIN, C. **La longue marche des universités françaises**, PUF, 2001.

OCDE. IMHE Info Programme de l'OCDE sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur, décembre 2010.

VATIN, F. Massification ou démocratisation de l'enseignement supérieur? Un débat mal posé, Les nouvelles d'Archimède, Université Lille 1 **Sciences et Technologies**, janvier, février, mars, N°56, p 17-20, 2011.